



Numéro
03-2018

Nombre de
Membres
En Exercice :
16
Nombre de
Membres
Présents :
10
Nombre de
Membres
Votants :
14 (dont 4
pouvoirs)
Date de la
convocation
5 avril 2018

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 12 avril 2018

OBJET : Finances : reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017

L'an Deux Mille dix-huit, le jeudi douze avril à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Etaient PRESENTS : Gérard LARRAT, Any BARTHES, Régis BANQUET, Christian Raynaud, Jean Claude PISTRE, Sébastien PLA, Christine PUJOL, Hervé BARO, Tamara RIVEL, Jean-Noël LLOZE.

EXCUSES : Isabelle CHESA (pouvoir donné à Madame Any BARTHES), Jean François De MIALHE DE SAINT MARTIN (donné pouvoir à Monsieur LARRAT), Eric MENASSI (supplée Jean-Claude PISTRE), Magali ARNAUD, Didier CODORNIU, Patric ROUX (donné pouvoir Monsieur Sébastien PLA), Chloé DANILLON (pouvoir donné à Monsieur Hervé BARO),

Secrétariat de séance : Any BARTHES

L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Syndical peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil syndical de reprendre par anticipation les résultats de 2017, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé 2017 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2018.

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la possibilité de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice précédent ; que par conséquent, le résultat cumulé de la section de fonctionnement et le résultat cumulé de la section d'investissement seront repris par anticipation dans le budget primitif 2018.

Considérant que les résultats estimés 2017 à intégrer au budget primitif 2018 du Syndicat Mixte du Grand Site Cité de Carcassonne sont retracés dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Prévu BP 2017	Réalisé 2017	FONCTIONNEMENT RECETTES		Prévu BP 2017	Réalisé 2017
Dont chapitres :				Dont chapitres :			
011	Charges à caractère général	64 300.00	28 254.32	002	Excédent antérieur	84 500.00	
012	Charges de personnel	168 517.11	141 335.67	70	Produit des services du domaines et ventes diverses	0.00	85.00
022	Dépenses imprévues	0.00	0.00	74	Dotations, Subventions	160 000.00	160 000.00
023	Virement prévisionnel invest	500.00	0.00	77	Produits exceptionnel	0.00	219.60
042	Opération d'ordre entre sections (dotation amortissements)	8 182.89	8 182.89				
65	Autres charges de gestion courante	3 000.00	3 000.00				
TOTAL FONCTIONNEMENT		244 500.00	180 772.88	TOTAL FONCTIONNEMENT		244 500.00	160 304.60

INVESTISSEMENT DEPENSES		Prévu BP 2017	Réalisé 2017	INVESTISSEMENT RECETTES		Prévu BP 2017	Réalisé 2017
020	Dépenses imprévues	3 500.20	0.00	001	Excédent antérieur reporté	68 649.60	0.00
2031	Frais d'étude	144 442.00	35 202.00	021	Virement prévisionnel/section fonctionnement	500.00	0.00
2033	Frais d'insertion			040	Opération d'ordre entre sections (amortissements)	8 182.89	8 182.89
2051	Logiciels, licences, brevets	8 000.00	7 247.42	10222	FCTVA	1 745.20	2 121.38
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	195 180.00	0.00	1068	Affectation du résultat 2016	4 012.20	4 012.20
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 545.39	1 336.97	1381	Subvention Etat (DREAL)	106 917.00	16 227.38
2184	Mobilier	3 000.00	0.00	1382	Subventions Région LR	37 228.00	7 211.90
2188	Autres immobilisations corporelles	4 248.41	0.00	1382	Subventions Département	37 710.00	2 565.40
				1382	Subventions Ville de Carcassonne	54 354.00	14 944.40
				1382	Subventions Agglomération	44 617.11	14 944.40
TOTAL INVESTISSEMENT		363 916.00	43 786.39	TOTAL INVESTISSEMENT		363 916.00	70 209.95

Synthèse budgétaire Exercice 2017	Résultat de la clôture de l'exercice précédent	Part à affecté à l'investissement/Art.1068	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice
Investissement	68 649.60		26 423.56	95 073.16
Fonctionnement	89 012.20	4 012.20	-20 468.28	64 531.72
Total	157 661.80		5 955.28	159 604.88

Constatant que le compte administratif provisoire présente **un excédent de 159 604.88 €** résultat global de clôture de l'exercice 2017, détaillé ci-dessus :

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

--D'approuver la reprise anticipée des résultats pour l'exercice 2018,

- ❖ En couvrant le besoin de financement de la section d'investissement par une partie de l'excédent de la section de fonctionnement en « excédent de fonctionnement capitalisé » : 4 531,72 € (compte 1068)
- ❖ En inscrivant le solde disponible en section de fonctionnement, en « excédent de fonctionnement reporté » : 60 000€ (au compte 002)
- ❖ En reprenant en recette d'investissement, « l'excédent d'investissement reporté » 95 073.16€

- -D'affecter ces résultats au budget primitif, l'affectation définitive étant validée suite au vote du compte administratif.

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Publication par affichage le :

Le Président

